



La prise en compte du vieillissement des adultes handicapés en FAM et FV région Centre

Etude menée en région Centre en 2013 (données au 31/12/2012)

Contexte et objectifs de l'étude La France, comme la plupart des pays industrialisés, connaît un net vieillissement de la population. Le vieillissement des adultes handicapés fait aujourd'hui écho à cette tendance générale. Conséquence des progrès de la médecine et de l'amélioration des conditions de vie et de la prise en charge médico-sociale, l'accroissement de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap se traduit dans les établissements du secteur par un bouleversement démographique : en dix ans, le nombre « d'usagers » de plus de 45 ans a doublé.

L'augmentation du nombre de personnes handicapées vieillissantes accueillies au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux n'avait pas été anticipée au moment de la structuration du secteur. Elle interroge aujourd'hui tant les pratiques d'accompagnement au sein des institutions que le rôle des pouvoirs publics dans l'évolution des réponses.

Suite à une étude sur le vieillissement des personnes handicapées en ESAT, l'Agence Régionale de Santé a sollicité le Centre Régional pour les Enfants, les Adolescents et les Adultes Inadaptés (CREAI Centre) en 2012 pour réaliser une étude quantitative et qualitative sur la prise en compte du vieillissement des adultes handicapés dans les Foyers d'Accueil Médicalisés et les Foyers de Vie. Il s'agit d'observer les enjeux, les solutions mises en place et d'aboutir à des préconisations.

Un « comité de pilotage » de l'étude a été créé (représentants de FAM et FV, d'associations gestionnaires, de CG, de MDPH, de l'ARS, de l'URIOPSS et du CREAI) afin de :

- définir la population de l'étude ;
- •valider la méthodologie et les outils utilisés ;
- •favoriser et nourrir les échanges ;
- ·analyser les résultats et débattre des préconisations.



Des questionnaires ont été adressés :

•aux Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et aux Foyers de Vie (FV) de la Région (27 FAM et 46 FV ayant répondu, c'est-à-dire 73 des 118 établissements repérés, soit 61,9% de réponses);

•aux Conseils Généraux (complétés par 5 des 6 « CG » de la Région) ;

•aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), avec 5 retours sur les 6 structures de la Région.

Des entretiens avec des professionnels de 15 établissements (7 FAM et 8 FV) ayant une proportion d'adultes handicapés âgés de 45 ans supérieure à 40,0% des effectifs accueillis.

Un panorama
des FAM et des FV
en Région Centre
et de leur prise
en compte du
vieillissement

	Cher	Eure-et- Loir	Indre	Indre-et- Loire	Loir-et- Cher	Loiret	TOTAL
FAM	6	11	4	7	8	10	46
FV	6	12	11	15	10	18	72

La part des « usagers » de 45 ans et plus accueillis dans les FAM s'élève à 81,0% au 31 décembre 2012. Cette part est de 81,1% pour les FV de la Région. La problématique du vieillissement des personnes handicapées y est donc nécessairement prégnante.

Les questions liées au vieillissement croisent d'autres grandes évolutions des populations accueillies dans les établissements :

- •une augmentation du nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques ;
- oune augmentation du nombre de personnes présentant des troubles du comportement ;
- •une augmentation du nombre de personnes présentant des difficultés sociales ou familiales.

Ces évolutions posent des questions de cohabitation entre des publics issus de différentes générations et ayant des problématiques multiples.

L'enquête menée auprès des établissements permet d'observer que :

- la majorité des établissements enquêtés fait état de travaux ou de réflexions sur le thème du vieillissement.
- •les professionnels sont en difficulté pour dissocier les signes spécifiques liés au vieillissement et ceux propres à l'évolution du handicap.

La prise en compte du vieillissement par les CG et les MDPH

- **L'accompagnement du vieillissement des « usagers » constitue une préoccupation de plus en plus présente dans l'ensemble des territoires** et apparaît de façon plus ou moins approfondie dans les différents schémas départementaux concernant les personnes adultes handicapées.
- Cette thématique est déclinée en plusieurs enjeux dans les Schémas :
 - la connaissance des besoins;
 - l'adaptation des modalités d'accompagnement au sein des établissements ;
 - la formation des professionnels et la définition de personnes ressources :
 - les liens entre les établissements et la question de la continuité des parcours ;
 - le développement et/ou la création de places d'hébergement.
- **Les réponses des MDPH donnent des indications sur la spécificité du vieillissement des personnes handicapées :**
 - 60% des MDPH ont indiqué avoir des difficultés pour orienter les personnes handicapées vieillissantes du fait du manque de place ;
 - 80% ont précisé avoir l'intention de mener des actions spécifiques.
- Des besoins et des attentes ont été formulés par les MDPH :
 - être « outillé » pour mieux connaître la population handicapée vieillissante et ses besoins ;
 - être en mesure de proposer des réponses multiformes selon les projets de vie ;
 - partager au niveau régional les problématiques et les réponses travaillées par les MDPH.

Les préconisations de l'étude du Creai

- **Etablir un « diagnostic partagé » avec « l'usager », sa famille et les différents professionnels** qui l'accompagnent afin de s'interroger au mieux sur les causes des difficultés et les conséquences de l'avancée en âge.
- Elaborer des solutions adaptées, qui peuvent être mises en œuvre de différentes manières :

<u>par le maintien dans l'établissement</u>, en tant que choix ou comme une stratégie provisoire dans l'attente d'une autre solution.

<u>par le développement en interne d'une palette de modes d'accompagnement</u>: il s'agit de juxtaposer, dans un même établissement, différentes unités de vie. <u>par le changement d'établissement / la réorientation</u>: solution peu courante, c'est une possibilité qui concerne quelques personnes par an et par établissements.

Sensibiliser les professionnels à un « nouveau mode » de prise en charge des personnes handicapées vieillissantes dont le rythme du quotidien s'est ralenti au fil des années, en repensant la façon de les accompagner.

Les préconisations de l'étude du Creai (suite)

"« Individualiser » le travail selon les personnes pour mettre en œuvre une vigilance permanente, en lien avec les partenaires et la famille, ainsi que favoriser les temps d'échanges et d'analyse au sein des équipes, afin de pallier la difficulté à dissocier les signes spécifiques liés au vieillissement et ceux propres à l'évolution du handicap.

> Travailler en partenariat par le rapprochement entre différents établissements accueillant des personnes adultes handicapées, avec le secteur gérontologique, les services mandataires à la protection des majeurs, les équipes de soins palliatifs, les professionnels du soin en libéral, etc.

"Développer et améliorer le suivi médical des personnes handicapées vieillissantes, par des actions de prévention et de dépistage, par la formation et la sensibilisation de l'ensemble des professionnels aux problématiques médicales (exemple : formation au repérage de la douleur, rapport des professionnels au vieillissement des « usagers », etc.), afin de mieux repérer les problématiques de santé, sous-estimées, chez les personnes souffrant de troubles mentaux (en raison des difficultés d'expression des plaintes des personnes, etc.).

■Former les personnels soignants et éducatifs à des thématiques spécifiques relatives au vieillissement (au niveau de l'accompagnement, de l'organisation des journées, de la fin de vie, etc.).

*Redonner du sens à la mission éducative face au vieillissement des personnes handicapées. Le vieillissement remet en cause les activités proposées et les méthodes d'accompagnement mises en œuvre. Formées à développer l'autonomie de la personne ou tout au moins à concourir au maintien de ses acquis, les équipes éducatives ont à se repositionner sur une mission d'accompagnement des personnes vieillissantes.

Veiller aux risques d'usure des professionnels face à des situations de dégradations plus ou moins brutales de l'état de santé de personnes accueillies et des situations d'urgence que cela crée.

*Anticiper les besoins de recrutement de personnels soignants ou éventuellement anticiper le recours à des personnels extérieurs (infirmières libérales, hospitalisation à domicile, etc.) pour faire face aux nouveaux besoins des personnes accueillies vieillissantes. D'autant plus que ces postes ne sont pas toujours finançables, notamment pour les établissements non médicalisés.

L'intégralité de l'enquête est disponible sur le site internet du CREAI : www.creaicentre.org



Creai Centre
58bis bvd de Châteaudun
45000 Orléans
Tél. 02 38 74 56 13
Fax. 02 38 74 56 29
Creai-centre@creaicentre.asso.fr
N° de déclaration
d'activité FPC:
2445 0007 45